SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 FÉVRIER 2018,

À 17 H 15 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS: Mmes Debbie Deslauriers, mairesse

Joëlle Derulle, conseillère Benoît Pouliot, conseiller

Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS: Julien Milot, conseiller

MM

Nicolas Girard, conseiller Gilles Godbout, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Résolution : Vente du 6926, chemin Royal
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 17 h 15 par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO: 1140-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO: 1141-18

3. VENTE DU 6926, CHEMIN ROYAL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont convenu d'un prix pour la vente du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691_43_8020 qui est connu sous « ancien bureau municipal »;

ATTENDU QU'IL a été décidé de vendre ledit immeuble l'aide de 'DuProprio' et que le prix de vente demandé est de 188 000 \$ CAN;

ATTENDU QUE la vente se fera « sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur » d'où le prix de vente en deçà de l'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les déficiences connues, soit le toit à refaire, le plancher du rez-de-chaussée, et certains éléments du revêtement extérieur ont été dénoncées verbalement par la directrice générale aux personnes qui l'ont contactée;

ATTENDU QUE trois offres ont été reçues, par la Municipalité et que l'une d'entre-elles est supérieure au prix demandé;

ATTENDU QUE la meilleure offre d'achat est conditionnelle au résultat d'une inspection;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Bruno Gosselin, appuyé par Benoît Pouliot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- d'autoriser la directrice générale, à vendre et à négocier la date de possession l'immeuble du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691_43_8020 pour la somme de 215 000.00 \$ à Monsieur Christophe Pasquier.
- d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents requis par le notaire qui aura été déterminé par l'acheteur, si ce dernier accepte les résultats de l'inspection.
- à fournir le certificat de localisation à être réalisé par Picard & Picard et autres documents requis par le notaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO: 1142-18

5. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Benoît Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17 h 20.

MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».